



prete
NYUNGANIRA



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTERE DES FINANCNES, DU BUGDET ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE**

**PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION
ECONOMIQUE « PRETE NYUNGANIRA »**

**ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE
PERSONNEL TECHNIQUE DE L'AGENCE DE REGULATION ET DE
CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA)**

MODE D'ACQUISITION : DEMANDE DE COTATIONS

N° de la demande cotations : BI-ADB-531968-GO-RFQ

Approche du Marché : Ouvert National

FINANCEMENT : Don IDA N° E-2650-BI

N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P177688

PAYS : BURUNDI

Avril 2026

B



Immeuble La Tulipe
1, rue Inkondo
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura - Mairie



www.prete.bi

Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs cotations conformément aux conditions fixées par le Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des cotations, l'ouverture des plis, l'évaluation des cotations et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Dossier de Demande de Cotations

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Modèle de lettre de marché
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés en français.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Les autres documents et informations exigés à l'Annexe 6 de la demande de cotations (6-Composition des offres) ;
 - (d) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé.



- 5. Cotation**
- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix (toutes taxes et tous droits de douanes (TT/TD)).
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.
- 6. Monnaie de l'offre**
- 6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie burundaise.
- 7. Délai de validité des cotations**
- 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'avis de Demande de Cotations.

D. Dépôt des cotations

- 8. Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée au Projet à l'adresse indiquée dans l'avis de Demande de Cotation ; et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10. Ouverture des plis par le Projet**
- 10.1 Le Projet ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.
- 10.2 Le Projet préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 11. Evaluation et Comparaison des offres**
- 11.1 Le Projet procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

F. Attribution du marché

12. Attribution du marché	12.1 Le Projet attribuera le marché au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
13. Notification de l'attribution du marché	13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et le Projet constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de l'avis de Demande de cotations.
14. Signature de la lettre de marché	14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, le Projet signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	<p>Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption</p> <p>La Banque exige le respect de ses Directives en matière de lutte contre la Fraude et la Corruption et des règles et procédures de sanctions applicables, telles qu'établies par le régime de Sanctions du Groupe Banque mondiale</p>

« Fraude et Corruption

1.16 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque

- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
 - (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;

- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution) ;
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution) ; et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »

- (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous ; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
 - c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres ;
 - d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

1. Lettre de Cotation

Demande de Cotations No : BI-ADB-531968-GO-RFQ

Projet pour l’Emploi et la Transformation Economique « PRETE NYUNGANIRA »
Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE, 1, Rue Inkondo, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga – Nord, Tél : +257 22 21 16 68, Courriel : bnzeyimana@prete.bi avec copie obligatoire à gniyongabo@prete.bi, jebigirindavyi@prete.bi et amutoni@prete.bi

A l’attention de Madame la Coordinnatrice du Projet

Madame la Coordinnatrice du Projet,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l’offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* jours à compter de la date fixée pour l’ouverture des plis, telle que stipulée dans l’avis de Demande de Cotations ; l’offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu’à ce qu’un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d’attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Consultation restreinte No __ du __/__/__

Date de remise des prix __/__/

2 - Bordereau Descriptif Quantitatif (*)

(à remplir par le Fournisseur)

N°	Description	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délaï	lieu
1	Ordinateurs Portables (lap tops) Intel Core i7, 15 ^{ème} Génération	18				
2	Imprimante Multifonction 4 en 1 (Impression/Scan/Copie/Fax) Laser Couleur	1				
3	Imprimante photo A4 EcoTank ET-8500 avec réservoir d'encre et Wi-Fi	1				
4	Tablettes	18				
	Total					
	TVA (18%)					
	Total TVAC					

2

3-Lettre de Marché

Aux termes de la consultation No _____ intervenue le _____ jour de _____ 20____
entre (ci-après désignée comme « le Projet ») d'une part et [nom et adresse complète du
Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part :

Attendu que le Projet désire acquérir les ordinateurs portables, des tablettes et des imprimantes
(description détaillée en annexe) et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces
équipements pour un montant égal à Francs
Burundais.

(Ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

Puis il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre
de marché :
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Description et Quantitatif et le Calendrier de livraison et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Projet au profit du Fournisseur, comme
indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services
et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément,
à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. Le Projet convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et
services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la
Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon
les modalités de paiement ci-après : 100 % de la facture au plus tard 30 jours après la
réception des fournitures à la satisfaction du PRETE NYUNGANIRA.

Les parties au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs,
les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à Bujumbura le ... /... /2026 (Pour le Fournisseur)

Signé, Fait à Bujumbura, le... /... /2026 (Pour le PRETE)



4-Specifications Techniques des fournitures

1. Ordinateurs Portables (lap tops)

Les spécifications techniques des ordinateurs portables requis par l'AGENCE DE REGULATION ET CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA) sont les suivantes :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES LAPTOPS		Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
Famille de processeur	Intel Core i7, 15 ^{ème} Génération	
Fréquence du processeur	≥ 3.5 GHz E-core Max Turbo frequency,	
Available Graphics	Integrated: Intel® Arc™ Graphics; Intel® Graphics Discrete: NVIDIA® GeForce RTX™ 2050 Laptop GPU (4 GB GDDR6 dedicated) (Support DX12 and HDMI 2.1.)	
Capacité totale de stockage	≥ 1 T SSD	
RAM	≥ 16GB SDRAM Intel Optane Memory	
Nombre de ports USB	Au moins 2 ports USB dont 1 USB TYPE C au moins de 3.0	
Clavier	Son Clavier Azerty avec pavé numérique,	
Souris	USB ou Sans fil	
Carte réseaux	1 port RJ45 100/1000 Tbase + Wifi	
Projection	1 port HDMI. Le fournisseur doit en plus fournir soit un port VGA ou un adaptateur permettant de projeter à travers les ports VGA	
Haut-Parleur	Intégré	
Alimentation	Batterie ≥41Wh+Chargeur+Cordon d'alimentation 2 Pôles + Terre Type de fiche d'alimentation : E/F	
Autonomie	≥ 10 heures	

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES LAPTOPS		Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
Accessories + Sacoche	Tous les accessoires nécessaires pour allumer l'ordinateur y compris les sacs originaux et modernes.	
Ecran	≥ 15,6"	
Garantie	Minimum 12 mois (Réparer ou remplacer)	
Livraison	60 jours	
Quantité	18	
Prospectus	Les spécifications techniques du prospectus doivent être conformes à celles de l'offre du soumissionnaire. Si c'est supérieur c'est un atout.	
Audio	Audio by Poly Studio, dual stereo speakers avec discrete amplifications, integrated dual array microphones	
Systèmes d'exploitation	Windows 11 Pro (Windows 11 Enterprise ou Windows 10 Enterprise available with a Volume Licensing Agreement) FreeDOS	
Origine	Doit respecter les normes européennes.	

J

2. Imprimantes

Les spécifications techniques des imprimantes requis par l'AGENCE DE REGULATION ET CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA) sont les suivantes :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES IMPRIMANTES		Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire
Imprimante Multifonction 4 en 1 (Impression/Scan/Copie/Fax) Laser Couleur Technologie LED WiFi/USB Recto-Verso	<ul style="list-style-type: none"> • Impression jusqu'à 30 pages par minute • Impression recto verso, jusqu'à 12 faces par minute • Numérisation jusqu'à 27 images par minute • Écran tactile couleur de 8,8 cm • Connectivités WiFi 5GHz et USB • Imprimez ou numérisez directement à partir de l'USB ou de l'application mobile • Mémoire interne de 512 Mo • Chargeur automatique de documents (ADF) de 50 feuilles, et bac d'entrée papier de 250 feuilles • Livré avec des toners de 1,000 pages en noir, et en couleur • Compatible avec les solutions Brother Fonction +, et les fonctions tierces • Technologie de connectivité USB Wi-Fi • Technologie d'impression LED • Sortie d'imprimante couleur 	
Garantie	Minimum 12 mois (réparer ou remplacer)	
Livraison	60 jours	
Quantité	1	
Prospectus	Les spécifications techniques du prospectus doivent être conformes à celles de l'offre du soumissionnaire. Si c'est supérieur c'est un atout.	
Origine	Doit respecter les normes européennes.	

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES IMPRIMANTES

Spécifications techniques proposées par le soumissionnaire

- Imprimante photo A4 EcoTank ET-8500 avec réservoir d'encre et Wi-Fi
- Technologie de connectivité ethernet
 - Jet d'encre
 - Sortie d'imprimante : Couleur
 - Nom de modèle ET-8500
 - Vitesse d'impression maximale (couleur) : 12 pages par munîtes
 - Vitesse d'impression maximale monochrome
 - Taille maximale du support : A4
 - Interface du matériel informatique Ethernet, USB 3.0, USB 2.0
 - Type de scanner : Business Card, Photo
 - Résolution d'impression couleur maximale : 1200 x 4800 dpi
 - Impression recto-verso : Oui
 - Composants inclus : Epson EcoTank ET-8500, Logiciels fournis: Epson Photo+, Epson ScanSmart, EpsonNet Config
 - Type d'alimentation : AC/DC
 - Profondeur de la couleur : 1440 bpp

Garantie Minimum 12 mois (réparer ou remplacer)

Livraison 60 jours

Quantité 1

Prospectus Les spécifications techniques du prospectus doivent être conformes à celles de l'offre du soumissionnaire. Si c'est supérieur c'est un atout.

Origine Doit respecter les normes européennes.

3. Tablettes

Les spécifications techniques des Tablettes requis par l'AGENCE DE REGULATION ET CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA) sont les suivantes :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES TABLETTES		Spécifications techniques proposés par le soumissionnaire
Famille de produit	Galaxy (Le fournisseur doit d'abord fournir un échantillon de tablettes à livrer)	
Fréquence du processeur	≥ 3GHz Turbo	
Nombre de cœurs de processeurs	8	
Capacité totale de stockage	Capacité de stockage interne 256 Go Lecteur de cartes mémoires intégré Cartes mémoire compatibles MicroSD (TransFlash) Taille maximale de la carte mémoire 1 To Mémoire utilisateur 218 Go	
Réseau	Génération de réseau mobile 5G Connexion au réseau mobile Bluetooth Modèle du Bluetooth 5.3 Norme Wi-Fi Wi-Fi 6 (802.11ax) Wi-Fi Direct	
Design	Type d'appareil : Tablette mobile Matériau du boîtier/corps : Aluminium Format : Ardoise Fonctions de protection : Résistant à la poussière, Résistant à l'eau Code (IP) Internationale Protection : IP68	
Nombre de ports	1 port USB-C, 1 port USB-A standard, 1 port surface connect,	
Clavier	Clavier type cover pour surface Pro Azerty ou Qwerty	
Système d'exploitation	Android 13 ou plus	

Carte réseaux	WI-FI, 1 emplacement Nano SIM(4G+/5G) de dernière génération	
Haut-Parleur	Système audio Dolby Atmos	
Autonomie	≥ 10 heures	
Accessories	Tous les accessoires nécessaires pour allumer la tablette	
Ecran	≥12.3'	
Garantie	Minimum 12 mois (réparer ou remplacer)	
Livraison	60 jours	
Quantité	18	
Prospectus	Les spécifications techniques du prospectus doivent être conformes à celles de l'offre du soumissionnaire. Si c'est supérieur c'est un atout.	
Origine	Doit respecter les normes européennes.	

N.B : Tous les équipements à livrer doivent être neufs et authentiques. Les ordinateurs, tablettes et imprimantes reconditionnés ne sont pas autorisés pour ce marché.



5-Participation (Conditions d'éligibilité)

La présente demande de cotations est ouverte à égalité de conditions, aux personnes morales et physiques ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Elle porte sur la fourniture et la livraison de 18 ordinateurs portables et 18 tablettes pour le personnel technique de l'ARCA et 02 photocopieuses.

Elle s'adresse aux soumissionnaires dont leur profession est la vente des équipements similaires et disposant d'un magasin de vente d'équipements décrits dans la demande de cotations. Les soumissionnaires éligibles doivent disposer d'un NIF, d'un Registre de Commerce et d'une attestation de non redevabilité de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

L'offre du soumissionnaire devra être chiffrée tous droits et toutes taxes et sera valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Le marché est en un seul et indivisible lot. Le soumissionnaire le moins disant et s'engageant à fournir les équipements conformément aux spécifications techniques ci-dessus décrits sera retenu. Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter du lendemain de la réception et acceptation de la lettre de marché.

Tout équipement défectueux ou ne respectant pas les exigences et qualité du client ne sera pas reçu. Le soumissionnaire devra donc livrer la totalité des équipements en bon état. Le paiement du soumissionnaire se fera à 100% en francs Burundais et interviendra dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours sur présentation d'une facture et d'un PV de réception signé sans réserve par une commission de réception nommée à cet effet.



6-Composition des offres

- Une copie du Registre de Commerce (RC) et du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) du soumissionnaire confirmé par le service habilité ;
- Une copie de l'attestation de non redevabilité de l'OBR ;
- Un Bordereau Descriptif Quantitatif rempli (voir page 9 de cette demande de cotations) ;
- Une Lettre de cotations remplie et signée (voir page 8 de cette demande de cotations) ;
- Une preuve que le soumissionnaire est vendeur des articles du marchés ou présentation (des) attestation(s) de bonne fin d'exécution ou un (des) Procès-verbal(aux) de réception détaillant le (les) marché (s) similaire(s) exécuté(s) par le soumissionnaire au cours des 12 derniers mois ;
- Les spécifications techniques des équipements à fournir ;
- Une copie du (des) contrat(s) ou une(des) copie(s) de la lettre de marché exécutée (rassurez-vous ou attachez sur la copie du contrat ou de la lettre de marché les coordonnées téléphoniques, nom et prénom de la personne de contact) ;
- Préciser les délais de livraison des équipements à fournir.



7 –Tableau de comparaison des cotations

Demande de Cotations No ___ du ___/___/___

Date de remise des prix : ___/___/___

Date d'ouverture des plis : ___/___/___

Lieu d'ouverture : _____

No	Nom des Fournisseurs	Conformité de la cotation		Prix Total TVAC	Remarques
		Spécifications	délai		
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature



Modèle de Garantie de Bonne Exécution

Option 1 : (Garantie bancaire)

[Sur demande du Soumissionnaire sélectionné, la banque (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

[insérer les nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Acheteur]*

Date : *[insérer date]*

Garantie de bonne exécution no. : *[insérer No]*

Garant: *[insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice, sauf si cela figure à l'en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Fournisseur]* (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres. Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.]* *[insérer la somme en lettres]*. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Fournisseur ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*,⁴ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande de la CCI - 2010, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a)(ii) qui est exclu par la présente.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

[Insérer la signature]

⁴ La date est établie conformément à la Clause 18.4 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur en vertu de la clause 28.2 du CCAG/CCAP devant être garantie par une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

**Modèle de Garantie de Restitution d'Avance
(Garantie bancaire sur demande)**

AOI No : _____ [Insérer le numéro de l'Appel d'Offres international].

Garant : _____ [nom de la banque et adresse de la banque émettrice et code SWIFT]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance No. :

Nous avons été informés que [nom de l'Acheteur] (ci-après dénommé « le Donneur d'ordre ») a conclu le Marché No., avec le Bénéficiaire en date du _____ pour l'exécution de [nom du marché et description des fournitures] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance d'un montant de [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Donneur d'ordre, nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]⁵. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre :

- (a) a utilisé l'avance à d'autres fins que les prestations faisant l'objet du Marché; ou bien
- (b) n'a pas remboursé l'avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d'ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la banque du Bénéficiaire indiquant que l'avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d'offre portant le numéro _____ à [nom et adresse de la banque].

Le montant de la présente garantie sera réduit au fur et à mesure à concurrence des remboursements de l'avance effectués par le Donneur d'ordre tels qu'ils figurent aux décomptes mensuels dont la copie nous sera présentée.

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : à la réception d'une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante : ____.⁶ En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a)(ii) qui est exclu par la présente.

⁵ Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.

⁶ Insérer la date prévue pour la réception provisoire. Le Bénéficiaire (Acheteur) doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Bénéficiaire peut considérer l'adjonction, à la fin de l'avant-dernier paragraphe du formulaire, de la disposition suivante : « Sur demande écrite du Bénéficiaire formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant s'engage à prolonger la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation

\$